

Mardi 9 octobre 2018

LE CALENDRIER INTERCONFESSIONNEL, UN DOCUMENT POUR SERVIR D'APPUI A L' « ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX » A L'ÉCOLE ET AU COLLEGE

Bref historique de l'enseignement laïque du fait religieux

L'enseignement laïque du fait religieux n'est pas une nouveauté, dans la mesure où il a toujours existé, notamment dans les programmes d'histoire.

Après des débats dans les années 1980, portés notamment par la Ligue de l'enseignement, l'enseignement du fait religieux est apparu dans les programmes d'histoire et de lettres en 1996.

Le choix français, confirmé avec le rapport du philosophe Régis Debray en 2002, est d'enseigner les faits religieux en passant par les disciplines scolaires, dans le cadre des programmes existants.

Inscrit dans le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », l'enseignement laïque des faits religieux décrit et analyse les faits religieux comme « éléments de compréhension de notre patrimoine culturel et du monde contemporain », à travers les disciplines comme l'histoire, les lettres, l'histoire des arts, l'éducation musicale, les arts plastiques ou la philosophie, ou l'enseignement moral et civique.

Il s'agit d'apporter aux élèves les éléments de culture religieuse nécessaires à la compréhension des occurrences du fait religieux dans ces programmes et à la compréhension des œuvres étudiées quand elles traitent directement ou allusivement du fait religieux.

Lors de sa mise en place, l'enseignement du fait religieux a bénéficié d'un gros effort de formation concernant des centaines de professeurs de toutes disciplines, actions de formation portant d'abord sur le fait religieux en général, puis sur le rapport au corps dans les différentes religions, puis sur les méthodes des sciences de l'homme et des sciences exactes face au fait religieux.

L'enseignement du fait religieux ne contrevient pas au principe de laïcité

Cet enseignement du contenu des croyances ne contrevient pas au caractère laïque de l'enseignement, car :

- depuis toujours, l'école enseigne le contenu des idéologies, des philosophies, des courants de pensée qui permettent de comprendre l'histoire de l'humanité et le patrimoine des civilisations humaines, sans que cet enseignement soit interprété comme le signe d'une adhésion à l'une ou l'autre de ces idéologies (il en va de même pour le contenu des croyances religieuses) ;
- l'enseignement du contenu des croyances se distingue radicalement de la transmission de la foi, car cet enseignement ne cherche pas à obtenir l'adhésion des élèves mais à les instruire
- l'enseignement du fait religieux s'adresse à des enfants et à des adolescents dont la curiosité et les questionnements sont souvent éloignés des certitudes ou de l'indifférence des adultes.

L'enseignement du fait religieux se tient éloigner de tout dogmatisme et contribue au dialogue, à la tolérance, au vivre-ensemble

Cet enseignement présente la diversité des représentations et des visions du monde.

Au-delà de la connaissance, cet enseignement a une dimension citoyenne, il doit servir développer la tolérance et le vivre-ensemble de citoyens (qui ont des croyances diverses) dans un Etat laïque.

L'origine et la nature du projet de calendrier interconfessionnel en Meurthe-et-Moselle

L'idée du calendrier est née en janvier 2015, après les attentats de Charlie Hebdo.

La réalisation du calendrier résulte d'un travail entre les représentants des cultes des 3 monothéismes, la préfecture 54, le rectorat de Nancy-Metz, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle⁵⁴, la ville de Nancy, avec le soutien de la région Grand Est et de la métropole du Grand Nancy.

Le calendrier interconfessionnel a été conçu comme un outil pédagogique à destination des enseignants dans le cadre de l'enseignement du fait religieux inscrit dans les programmes nationaux. Un tel projet se présente comme un moyen concret et illustré d'aborder la question des croyances religieuses, au travers des « fêtes » assises sur les unités communes servant à mesurer le temps en référence à l'année et à ses divisions en mois et jours.

Ce calendrier s'inscrit dans une démarche de connaissance rationnelle, il présente les trois monothéismes (judaïsme, christianisme, religion musulmane) dans leur dimension culturelle et historique.

Il donne à voir, en creux, la diversité des croyances, ce qui rejoint la laïcité entendue comme l'égalité de la République à l'égard des croyances religieuses individuelles.

L'utilisation de ce document demeure facultative pour les enseignants

Le calendrier est adressé, à compter du 10 octobre, aux directeurs des écoles de la ville de Nancy et aux principaux des collèges de Meurthe-et-Moselle, avec l'indication suivante : ce document est à usage *facultatif*, à destination des seuls enseignants *volontaires* qui souhaiteraient l'utiliser en classe.